

Renseignements concernant l'adhésion ⁽¹⁾

La FCPE n'est pas une association familiale.
L'adhésion est donc individuelle. Si les 2 parents souhaitent adhérer merci de compléter les infos ci-dessous et vous reporter à la partie "Je rejoins la FCPE".

Êtes-vous adhérents l'année dernière ? Oui Non

Les parents

Merci d'écrire lisiblement et en majuscule

Nom et prénom du parent adhérent 1 :

Adresse : _____
 Code postal : _____ Ville : _____
 Courriel : _____
 Téléphone : _____
 Mobile : _____

Conseil local de : _____

Année scolaire : 20..... / 20.....

Nom et prénom du parent adhérent 2 :

Adresse : _____
 Code postal : _____ Ville : _____
 Courriel : _____
 Téléphone : _____
 Mobile : _____



Les enfants



Nom / Prénom	Né(e) le	École / Collège/ Lycée	Classe	Commune de l'établissement
_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____

Je souhaite*

- Être candidat(e) au conseil d'école maternelle élémentaire
 - Nom de l'école : _____
 - Être candidat(e) au conseil d'administration (collège, lycée)
 - Nom de l'établissement : _____
 - Être délégué(e) au conseil de classe, précisez laquelle : _____
- J'accepte de***
- Recevoir la lettre d'information électronique de la FCPE
 - Participer aux activités du conseil local FCPE
- *Cochez la case correspondante

Je rejoins la FCPE

- Adhésion annuelle⁽²⁾ : _____ **39,00 €**
(adhésion avec La Revue des Parents, 3,35 € par an)
 - Pour les familles non imposables, adhésion possible à : **14,00 €**
(sans déduction fiscale)
 - Adhésion de soutien : _____ **55,00 €**
 - Je cotise déjà auprès du conseil local de : _____
Précisez lequel : _____
 - Je ne verse que la part locale : _____ **4,10 €**
 - Je soutiens le conseil local par un don de : _____ €
- TOTAL À RÉGLER : _____ €**

Signature

(1) Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion, elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à la FCPE départementale et à la Fédération nationale. Conformément à la loi n° 7817 du 6 janvier 1978 modifiée, chaque adhérent dispose du droit d'accès, de communication et de rectification des informations le concernant auprès de la FCPE départementale.

(2) Déduire 3,35 € si adhésion sans Revue des Parents.

LA REVUE DES PARENTS

Tous les deux mois, une revue sur le système éducatif avec enquêtes, reportages, interviews et un encart départemental le cas échéant (6 numéros par an) 3,35 € pour les adhérents – 6,00 € pour les non-adhérents.



Le règlement accompagné du bulletin complété doit être remis au conseil local ou à défaut à la FCPE départementale.

En remplissant cette adhésion je m'engage à promouvoir les valeurs de la FCPE et soutenir les actions engagées pour la défense de l'école publique.